

Communiqué de presse

Séance plénière du mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h30
Salle du Conseil Alain Millot - Dijon Métropole - 40, avenue du Drapeau - 21000 DIJON

Une séance plénière exceptionnelle dédiée au nouveau plan gouvernemental « Ma Santé 2022 »

Le 30 janvier 2019, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, les 8 conseils territoriaux de santé (CTS) et France assos santé interpellent l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté sur la mise en œuvre du nouveau plan gouvernemental « Ma santé 2022 » et sa cohérence avec le récent projet régional de santé (PRS) 2018-2028.

Le nouveau plan de la ministre de la santé décline 54 mesures pour transformer le système de santé regroupées en 3 grands axes :

- Mettre la qualité au cœur du système de santé ;
- Créer un collectif de soins au service des patients ;
- Repenser les métiers des soignants et leur formation initiale.

Les présidents des instances de démocratie en santé ont prédéterminé plusieurs sujets de questionnement sur lesquels le directeur général de l'ARS est invité à apporter des éclaircissements :

- Quelle est la doctrine de l'ARS dans la mise en œuvre des communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS) ?
- Quels sont les nouveaux métiers (assistants médicaux, et infirmières de pratiques avancées) et comment vont-ils être répartis sur les territoires ?
- Quelle cohérence entre les 10 parcours évoqués dans Ma Santé 2022 et les parcours du PRS ?
- Quels sont les contours de la territorialisation sur certaines mesures phares de ce plan (hôpitaux de proximité, médecins généralistes à exercice partagé) ?
- Quelle est la place donnée aux usagers dans ce système de santé transformé ?
- Comment développer l'attractivité de nos territoires et l'intérêt à exercer les professions médicales, paramédicales, médico-sociales et sociales ?
- Quels sont les attendus du développement des outils numériques ?

Pour cette séance exceptionnelle, Bruno HERRY, président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, a convié l'ensemble des membres des instances de démocratie en santé, à venir débattre de ces 7 sujets.

Contact presse : Pernelle PARENT
03 81 47 88 53
pernelle.parent@ars.sante.fr